

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	27	1		4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

PERSONNEL

Délibération n° 18 - 2017 : Emploi d'avenir : recrutement temporaire d'un agent par voie de mise à disposition

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Commune d'Eymoutiers a recruté, en 2015, un emploi d'avenir pour ses services techniques. Cet agent, titulaire du BNSSA, travaille chaque année comme surveillant à la Piscine communautaire.

L'article L. 8241-2 du Code du travail autorise les opérations de prêt de main d'œuvre à but non lucratif pour les emplois d'avenir. Le salarié peut être mis à disposition avec son accord, auprès d'un autre employeur.

Vu l'accord du salarié ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à recruter un agent, actuellement, en contrat d'avenir à la Commune d'Eymoutiers par voie de mise à disposition pour les périodes du 1^{er} juin 2017 au 31 août 2017 ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer la convention de mise à disposition de cet emploi d'avenir ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à rembourser à la Commune d'Eymoutiers les salaires, charges sociales et frais professionnels afférents à cet emploi, dit que les crédits seront inscrits au Budget principal 2017.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :